



*Le SNP PT **FO** reçu par le nouveau Garde des Sceaux*

Le 9 mars 2016, une délégation du **SNP PT FO**, représentée par Paul Bono secrétaire général, Christophe Chavanne secrétaire général adjoint, Magali Ronin trésorière générale, Franck Capozzo assesseur, a été reçue pendant plus d'une heure en audience par le Garde des Sceaux nouvellement nommé, Monsieur Jean-Jacques Urvoas accompagné de son conseiller social, Florent Vadillo.

Lors de cette **entrevue consacrée exclusivement aux personnels techniques de l'administration pénitentiaire**, le **SNP PT FO**, première organisation syndicale des personnels techniques de l'administration pénitentiaire, a présenté au Ministre les différentes difficultés rencontrées par les personnels :

- ***Le statut des personnels techniques de l'Administration Pénitentiaire, les nouvelles missions et les nouveaux métiers :***

Nous avons informé le Ministre et son conseiller de l'historique du corps des personnels techniques depuis les accords Durafour de 1989 et mis en place en 1999.

Concernant la réforme statutaire en cours, il a été précisé que le **SNP PT FO** était à l'origine du redémarrage du dossier grâce à la transmission à la DAP d'un argumentaire concernant la pérennisation de ce corps.

Nous lui avons rappelé le retard pris au fil du temps notamment en raison de l'absence de disponibilité des autres organisations syndicales et de l'administration.

Nous avons insisté sur la nécessité de reprendre un rythme de travail satisfaisant pour que cette réforme puisse aboutir car une enveloppe budgétaire a été allouée sur le budget 2016.

En matière de dialogue social, le **SNP PT FO** souhaiterait poursuivre avec la nouvelle équipe la même dynamique d'échange sur cette réforme.

Nous lui avons présenté le contenu de notre projet de réforme statutaire et indemnitaire, avec pour objectif une revalorisation de tous les grades et une transition vers un corps à deux catégories (A et B).

Nous avons rappelé l'attachement de notre syndicat à la description des nouvelles missions et des nouveaux métiers, afin d'obtenir un nouveau statut tourné vers l'avenir.

Nous avons rappelé l'impérieuse nécessité d'aboutir à des organigrammes types pour les personnels techniques afin d'éviter une gestion « à la petite semaine » du corps et des postes, et surtout de faire apparaître le besoin réel en effectifs.

Au sujet du relèvement des pieds de grilles, nous lui avons fait part de notre incompréhension sur le retard de publication du texte pourtant validé lors du CTM de décembre 2015, et sur l'absence de proposition par l'administration de mesures compensatoires à l'attention des agents lésés depuis 2014 (1100 € par agent).

- ***Le régime indemnitaire :***

Nous avons revendiqué la nécessité de réviser de manière significative le régime indemnitaire du corps des personnels techniques conjointement avec le projet de réforme statutaire, afin de rendre ce corps plus attractif.

Nous avons aussi signalé qu'il était inacceptable que les techniciens soient systématiquement écartés de la modulation d'IFO en fin d'année au seul motif d'une insuffisance de budget.

D'autre part, nous avons rappelé que l'absence de certaines primes (par ex : prime informatique) entraînait le départ de nombreux agents vers d'autres administrations.

- ***Les effectifs du corps des personnels techniques et l'impact des départs massifs en retraite :***

Nous lui avons exposé les effectifs réels du corps : 630 fonctionnaires, mais aussi autant de faisant-fonction et d'agents contractuels.

Le SNP PT FO a signalé à plusieurs reprises les départs en retraites massifs entre 2015 et 2018 (1/3 du corps), et l'absence de recrutements sur concours pour compenser ces départs.

Ce défaut de recrutement bloque les possibilités de progressions des titulaires par voie de concours interne ou de liste d'aptitude.

D'autre part, en 2016 aucune création de poste n'a concerné le personnel technique alors que les deux Plans de Lutte Anti-Terroriste auraient pu le permettre car de nombreux informaticiens sous contrat ont été recrutés dans ce cadre.

Notre organisation syndicale a saisi le Ministère en 2015, mais n'a reçu aucune réponse à ce jour.

- ***La formation :***

Nous avons informé le Garde des Sceaux de la qualité déplorable des formations initiales et continues dispensées depuis plusieurs années par l'ENAP aux personnels techniques.

Pourtant, par le passé, deux Directeurs Techniques affectés à l'ENAP organisaient des formations de qualité à l'attention des personnels techniques. En 2011 la direction de l'école a décidé de ne plus investir sur ces formations initiales et continues et ces postes ont été supprimés.

Nous avons dénoncé au Ministre que l'organisation et le contenu des formations à destinations des personnels techniques sont désormais gérés par un personnel administratif et un officier.

Le SNP PT FO revendique que la gestion et l'organisation de ces formations soient à nouveau confiés à des personnels techniques.

- ***Recrutement et ouvertures de postes dans les Territoires d'Outre-Mer :***

Nous avons indiqué au Ministre que lors des deux dernières CAP d'adjoints techniques et techniciens les postes dans les territoires d'Outre Mer étaient uniquement ouverts aux personnels répondant au critère des Centres d'Intérêts Moraux et Matériels (CIMM).

A ce jour, les postes liés à l'ouverture du CP de Papeari sont restés vacants alors que des agents correspondaient au profil technique du poste, avec un avis favorable de l'administration pénitentiaire. Ils auraient du être mutés pour réaliser l'ouverture et ensuite la passation avec des agents répondant aux critères des CIMM.

Le SNP PT FO a exigé du Garde des Sceaux la réouverture de ces postes lors des prochaines CAP.

Celui-ci a été attentif à notre proposition et va examiner le dossier.

- ***Astreintes et logements :***

Nous avons rappelé au Garde des Sceaux la nécessité d'une revalorisation du montant de rémunération des astreintes techniques.

A ce titre nous avons indiqué que le taux de rémunération d'une astreinte réalisée par un gestionnaire délégué est dix fois supérieur au montant attribué aux personnels techniques de notre administration (actuellement 110€ ou 1 jour et demi de récupération pour 7 jours d'astreinte).

D'autre part, les agents réalisant des astreintes techniques ont aussi perdu l'accès au logement en NAS, ce qui a eu un très fort impact sur leur budget familial, et a mis certains d'entre-eux en situation de précarité.

Nous avons précisé au Garde des Sceaux que les courriers que nous avons envoyés à ce sujet étaient restés sans réponse.

Notre organisation syndicale a rappelé au Ministre que le corps des personnels techniques a été trop longtemps oublié par notre administration.

Contrairement aux autres corps qui ont connus plusieurs réformes statutaires depuis 1999, les personnels techniques de l'administration pénitentiaire sont eux aussi en droit d'avoir une reconnaissance du travail fourni et de leur investissement depuis de nombreuses années au sein de cette administration.

Le Garde des Sceaux nous a affirmé être conscient de la souffrance des personnels techniques pénitentiaires.

Le SNP PT **FO** vous tiendra informés des évolutions et propositions faites par l'administration pour que le personnel technique obtienne une réforme statutaire et indemnitaire à la hauteur de ses attentes.

Le 09 mars 2016,

Le Secrétaire Général
et les représentants du SNP PT **FO**

Site internet: www.snppt-fo.fr

**FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique de l'État
et des Personnels Techniques de l'AP**

Le S. N. P. P. T. **F.O.** vous tient informés régulièrement par flash info ou directement sur le site internet.